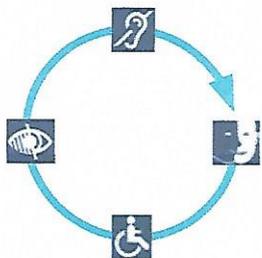


## Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l' Hôtel-Restaurant  
Bellier

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui RESTAURANT  
BAR / JARDIN  non HÔTEL  
BASSIN

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui  non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.   
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.   
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



Contact : Sandra - 04.75.48.20.03 contact@hotel-bellier.com



### Consultation du registre public d'accessibilité :



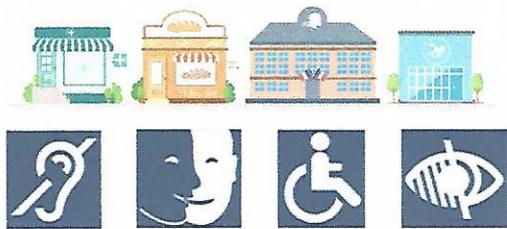
à l'accueil



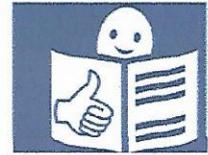
sur le site internet

N° SIRET : 399 656 495 00013

Adresse : AVENUE DE PROVENCE - 26420 LA CHAPELLE-EN-VERCORS



## Certaines prestations ne sont pas accessibles



### 1. CHAMBRES D'HOTEL



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 2. BASSIN DE BAIGNADE À FILTRATION NATURELLE



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non

PREFET

ARRETE N° 2015 082 -0002

DOSSIER N° AT02607414D0002

Commune : LA CHAPELLE EN VERCORS

Demandeur : SA HOTEL BELLIER (39965649500013) représenté(e) par Mme BELLIER  
Adresse du demandeur : Le Village 26 420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Nature des travaux :

Travaux d'aménagement  
Mise en accessibilité des sanitaires  
Remplacement de portes pour accès PMR

Nom établissement : HOTEL BELLIER

Adresse des travaux : Le Village 26 420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Type / catégorie ERP : O Hôtels et pensions de famille / 5

Demande de dérogation : oui, 1 point dérogatoire

Point dérogatoire 1 (Impossibilité technique) : Impossibilité de créer un ascenseur pour accéder au étage

\*\*\*\*\*

Le Préfet,

VU la demande de dérogation référencée ci-dessus,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 111-18-10, art R. 111-19-10,

VU l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 2009,

VU l'article 1-II du décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif à la voirie,

VU l'avis formulé le jeudi 26 février 2015 par la CAD

DECIDE

Après avis de la Commission d'arrondissement de DIE à SA HOTEL BELLIER (39965649500013) représenté(e) par Mme BELLIER pour mise en accessibilité des sanitaires et remplacement de portes pour accès PMR

- la dérogation est accordée pour les points suivants :

- ERP – IOP Existant/Arrêté du 8 décembre 2014/Art.17-Chambres des établissements comportant des locaux d'hébergement pour « Impossibilité technique avérée. »

23 MARS 2015

À Valence le 23 mars 2015  
Pour le Préfet  
urbanisme et projets  
d'aménagement  
Michèle GOURY-BAILLEUL

## ERP de V<sup>ème</sup> catégorie Formation du personnel

(A destination du personnel d'accueil, en contact avec la clientèle)

Le personnel a pris connaissance de la plaquette de la DMA intitulé « Bien accueillir les personnes handicapées ».

OUI  NON

Le personnel est formé aux différents types d'handicaps, sur les principales difficultés rencontrées par les personnes, ainsi que les conseils et préconisations pour pallier ces difficultés.

OUI  NON

Le personnel est informé et sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées et a signé et daté la **fiche**<sup>(1)</sup>

OUI  NON

La plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » est à la disposition du personnel.

OUI  NON

Observations : -----  
-----

---

<sup>(1)</sup> Joindre les documents